



**Réponse de la Ministre de la Justice, Elisabeth MARGUE, à la question parlementaire n°1259
du 27 septembre 2024 de Madame la Députée Paulette LENERT et Monsieur le Député Franz
FAYOT**

Questions 1-3

Il n'est pas possible d'isoler les données statistiques pour vendeurs de produits VEFA, promoteurs immobiliers et entreprises de construction. En effet, les statistiques réalisées englobent l'agrégat « Construction », qui contient les divisions NACE 41-43, dans lequel sont regroupés les promoteurs, entreprises de construction/génie civil et autres firmes plus spécialisées de la construction/génie civil.

Au cours des dix dernières années (2014-2024 (3e trimestre)), le nombre de faillites de l'agrégat « Construction » s'élève à 1.399.

Au cours des six dernières années (2018-2024 (3e trimestre)), le nombre de liquidations judiciaires de l'agrégat « Construction » s'élève à 124. Les données entre 2014 et 2017 ne sont pas disponibles.

Questions 4-5

Les données statistiques demandées ne sont pas enregistrées.

Luxembourg, le 5 novembre 2024.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue